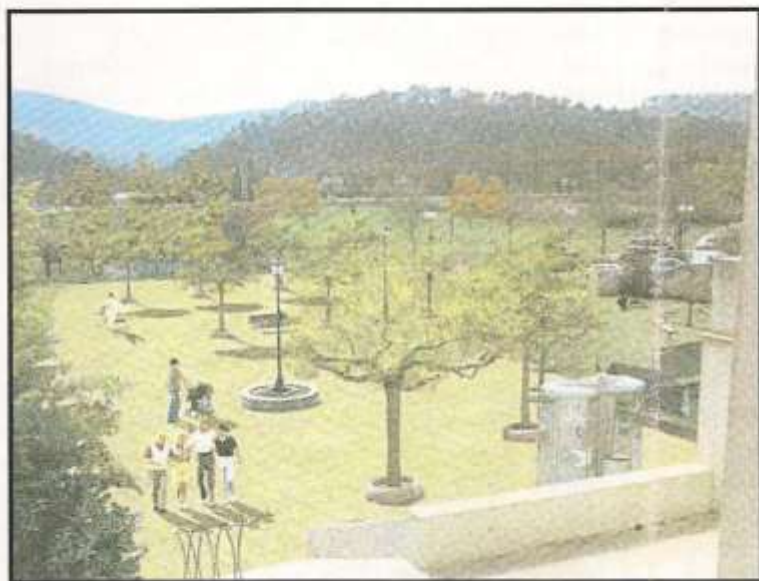


Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

NOVEMBRE 2008

n° 218

LE MOT DU MAIRE

Projet de la placette des Ferrages

Quelques chapeaux se sont envolés, quelques feuilles mortes sont parties vers Besse sur Issole, mais dans l'ensemble le village n'a été qu'un peu décoiffé.

Pourtant, ce samedi matin, 22 novembre, de nombreux appels sont parvenus à la Mairie, ils concernaient essentiellement des ruptures de réseau électrique ou téléphonique et quelques dégâts de toitures ou de couvertures de piscines. Ces sinistres étaient le plus souvent liés à des chutes de branchages ou d'arbres.

Ceci pour en venir à nos comportements quotidiens qui, hormis à l'occasion d'incendies, d'inondations ou de forts coups de vent, n'appellent pas spécialement notre attention.

Aussi, est-ce peut-être l'instant de réfléchir avec une petite dose d'humilité à nos responsabilités individuelles :

- en appliquant les règles de débroussaillage du Département du Var ;
- en allant au delà si nécessaire et en abattant à titre de précaution les arbres pouvant par leur chute endommager notre propriété ou celle d'un voisin (ce dernier week-end, beaucoup de pins sont à l'origine des dégâts).
- en évitant partout où le bon sens le recommande, la construction d'ouvrages tels que murets, cabanons... risquant, un jour ou l'autre, d'entraver (donc d'aggraver) l'écoulement naturel des eaux torrentielles en abandonnant l'idée trop simple que cela ne concernerait que les rives de l'Issole car tout au contraire, ce sont bien les écoulements des vallons perpendiculaires : Vaux, Gueirol, Naple, Trumian, qui représentent le plus grand risque potentiel.

Mais pour ne pas en rajouter, disons que si « ce n'est pas la fin du monde » c'est un peu tout de même un sérieux coup de semonce.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
STE-ANASTASIE "La Boutique" au fond de la place des Ferrages Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 9h 11h30 Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous , Vente ou dépose d'objets divers.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE
 Siège Social : 83136 Méounes les Montrieux
 Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
 Tél. 04.94.33.97.51
 Les prochaines permanences auront lieu : les Vendredis 12 et 26 décembre 2008, en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).
 Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSELE

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
 Lundi, Mercredi, Jeudi et vendredi de 8H30 à 12H et 14H à 17H Le Samedi de 9H à 12H. Fermé Dimanche et Mardi Tél. : 06.07.31.02.27

RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Prochain ramassage des « monstres » : Les Mardis 23 et 30 DECEMBRE 2008
 (se faire inscrire en Mairie au préalable).

C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés
 Tél. 0820 200 014 Permanence : BRIGNOLES
 Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)



Urgences

Pompiers : 18 Samu : 15

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
 -Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
 -M. DUCHEMIN, 5ème Adjoint (Urbanisme) : 04.94.69.64.45 reçoit du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie.
 -Mme BRETON, 1er Adjoint (Action sociale) : 04.94.69.64.47 Reçoit le lundi, jeudi et vendredi, de 9 H à 12 H, mercredi de 14 H à 17 H
 -Service cantine : 04.94.69.64.10
 Fax : 04.94.69.64.41

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités). : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult : 04.94.04.89.33

Police Municipale Numéro : **06.08.80.45.82**

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence : 08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)
 Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez venir en mairie où un téléphone sera mis à votre disposition pour contacter France Télécom.

Conciliateur de justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à 17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90

Gendarmerie Nationale



Brigade de La Roquebrussanne

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

Jean-Pierre MORIN, Maire,
 et le Conseil Municipal de Sainte-Anastasie,
 ont l'honneur de vous inviter

à la Célébration
 de la Journée Nationale d'Hommage aux
 « **Morts pour la France** »
 au cours de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie

qui se déroulera le **Vendredi 5 décembre 2008**, à 11 heures

Rassemblement au Cimetière



Chronique municipale

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2008

N°08/55 : Signature d'un contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer un contrat de prestations de services avec la Société SEERC pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Siège Social : 795-815, rue André Ampère BP 8000, 13791 AIX EN PROVENCE CEDEX 3.

En effet les besoins techniques nécessitent un savoir faire indispensable qui nous amène à confier à cette société le soin d'entretenir les bouches et poteaux d'incendie situés sur le territoire.

N°08/56 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Vu les observations de la Sous-préfecture concernant la délibération sur la délégation au Maire, M le Maire propose les modifications suivantes :

L'alinéa 2 est supprimé.

Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Alinéa 6 : de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N°08/57 : Crédit Agricole Provence Côte d'Azur - Renouvellement ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie 30 000 € auprès du Crédit Agricole : durée un an, montant minimum d'un tirage 5 000 €, commission de confirmation 0.10 %.

N°08/58 : Demande de prêt au Crédit Agricole

(exercice 2008 - Budget Primitif)

Après la proposition de M le Maire, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 130 000 € pour la réalisation du restaurant scolaire.

N°08/59 : Budget Communal :

Décision modificative n°4

Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

EN FONCTIONNEMENT

6135 Locations mobilières	+ 1 000
61523 Entretien de voies et réseaux	+ 10 000

616 Primes d'assurances	+ 1 000
6184 Versements à des organismes de Formation	+ 1 000
6288 Autres services	+ 2 600
6553 Service d'incendie	+ 500
6554 Contribution organismes regroupés	+ 25 000
64168 Autre emplois d'insertion	+ 3 000
6811 Amortissement	+ 2 100
6453 Cotisations caisses retraite	+ 10 000
6811 Dot. Amortissements incorp. et corp.	+ 4 728
022 Dépenses imprévues fonctionnement	- 60 928

EN INVESTISSEMENT

2184 Mobilier	- 10 000
21578 Autre Matériel - Outillage	- 30 000
2188 Autres Immo. Corporelles	+ 44 728
Recettes	
2802 Amort des immob. incorporelles	+ 933
28031 Amortis. Frais études	+ 3 795

Adopté à l'unanimité.

N°08/60 : Demande d'annulation d'une astreinte fiscale.

M le Maire expose la situation difficile d'un couple habitant le village qui ne dispose que de très modestes revenus. Ce couple est condamné par jugement à démolir son habitation qui à l'époque avait été construite sans permis de construire (il y a plus de 20 ans). Il est condamné également par l'Etat à payer une astreinte d'un montant de 5 739,09 €. Le Conseil Municipal propose de ne pas appliquer la sanction ordonnée par jugement et d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur des sommes dues à l'Etat.

N°08/61 : Indemnité de Conseil du Percepteur

Comme chaque année le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Mme Vic, Receveur Municipal de la Commune de Sainte-Anastasié une indemnité de Conseil au taux de 100 %.

N°08/62 : Aménagement du temps de travail -

Modification des horaires de fonctionnement des services municipaux

(services administratifs et techniques).

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 20/10/2008 au Centre de Gestion du Var les horaires d'ouverture et de fonctionnement des services administratifs et techniques sont modifiés comme suit : du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 16 H30. Les heures d'ouverture au public du service administratif restent donc inchangées sauf le mercredi après-midi fermeture à 16H30.

N°08/63 : Choix d'un vacataire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'employer un vacataire pour la distribution du Bulletin Municipal et de diverses communications municipales. L'intéressé sera rémunéré par une indemnité forfaitaire d'un montant de 130,10 € par vacation.

N°08/64 : Subvention à l'association du personnel communal.

Une subvention d'un montant de 2 100 € a été accordée à l'association du personnel communal.

N°08/65 : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet.

Le Conseil Municipal accepte la transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (90 %) par un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

Ce poste sera attribué à un agent déjà en place.

N°08/66 : Institution de la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal

Le Conseil Municipal décide d'instituer la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal. Cette participation sera utilisée pour financer la voirie et les réseaux publics pour de nouvelles constructions. Le Conseil Municipal devra délibérer pour préciser voie par voie et secteur par secteur, les zones particulièrement concernées.

N°08/67 : Transfert au Syndicat Mixte d'Electricité du Var de la perception et du contrôle de la Redevance pour occupation du domaine public relative aux réseaux de communication électronique pour le compte de la Commune de Sainte-Anastasia/Issole.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages de réseaux de télécommunication. Cette redevance est due par les opérateurs de télécommunication en raison de l'occupation des sols de la Commune. Le Conseil Municipal adopte cette proposition et décide d'appliquer les tarifs maximums et de les revaloriser chaque année. Il décide de transférer la perception et le contrôle de la redevance au Syndicat Mixte d'Electricité du Var. Les conditions de reversement seront fixées par convention.

N°08/68 : Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition d'un véhicule équipé C.C.F.F.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Régional une subvention pour l'acquisition d'un véhicule équipé C.C.F.F. en remplacement du véhicule actuel.

Cette subvention la plus élevée possible viendra en complément de celle du Conseil Général du Var d'un montant de 19 900 €. Prix du véhicule : 45 236 € TTC

N°08/69 : Droits de place : tarif de l'emplacement

Le prix de l'emplacement pour la régie des droits de place est porté à 2 € au lieu de 1,91 €.

N°08/70 : Choix appel d'offre Maîtrise d'oeuvre restaurant scolaire

M. le Maire indique que M Claude Ponzo, architecte à Besse sur Issole a été choisi par la Commission d' appel d'offres pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour :

- la construction d'une nouvelle salle de réfectoire ;
- la création d'une crèche ;
- la création de deux classes de maternelle.

Montant de la rémunération : 65 400 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

-M le Maire rappelle le projet de la Place de Parking des Ferrages qui sera confié au Syndicat des Chemins, lié à la réalisation de la boucle verte. Cette placette donnera plus de caractère au cœur du village. Prévision pour début 2009.

-M le Maire indique qu'à la suite de plaintes de particuliers concernant le stationnement abusif de riverains de la Rue des Aires, la Police Municipale devra demander aux contrevenants de respecter les règles de stationnement (notamment sur les trottoirs).

-Un espace canin pourrait être éventuellement aménagé près du parking des Ferrages. Il permettrait aux propriétaires d'y conduire leur animal familier en évitant à ceux-ci de laisser leurs inévitables déjections sur la voie publique et dans les espaces verts alentours.

-Arboretum : M Picaudé s'étonne de voir l'arboretum éclairé toute la nuit, ce qui selon lui nuit à la croissance des végétaux.

M le Maire : Eteindre cet éclairage poserait le problème de sa sécurisation. Par ailleurs il n'est pas démontré que cet éclairage perturbe le développement des arbres en place.

-M Chaussin précise que le panneau 30 a disparu Rue de Provence.

M le Maire : Il sera remplacé mais en ce bas monde rien n'est à l'abri des collectionneurs.

Autres sujets abordés :

-Gaou de vie (enquête publique)

-Communauté de Communes du Val d'Issole.

-Les visites des installations communales par les élus pourraient être organisées par exemple le mercredi : cave coopérative, écoles, station d'épuration, gare...

ANIMAUX DANGEREUX



Certains animaux présentent un caractère de dangerosité plus important que les animaux de compagnie. A l'égard de ces animaux dangereux, des dispositions particulières ont été prises (Code rural. Art. L 211-12 à L 211-19).

Ainsi l'article L 211-12 du Code rural répartit en deux catégories les chiens susceptibles d'être dangereux et l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 (JO du 30 avril 1999, page 6499), établit la liste des types de chiens des 1ère et 2ème catégories qui sont des molosses de type dogue, définis par un corps massif et épais, une forte ossature et un cou épais :

-première catégorie : les chiens d'attaque non inscrits à un livre généalogique, assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race : Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier (pit-bulls), Mastiff (boer-bulls), Tosa ;

-deuxième catégorie : les chiens de garde et de défense (race Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier, Rottweiler, Tosa) et les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique.



American
Staffordshire Terrier



Rottweiler



Staffordshire terrier



Mastiff



Tosa

Infractions encourues

Détention sur la voie publique de chien d'attaque, de garde ou de défense non muselé (chien dangereux de 1er ou 2ème catégorie) : 35 €. En outre, si l'animal n'est pas tenu en laisse : 35 €. Ces deux conditions sont cumulatives.

Nous rappelons que tous ces chiens doivent faire l'objet d'une déclaration à la Mairie.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la Police Municipale (06.08.80.45.82).



LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Bien comprendre le fonctionnement de sa Commune n'est pas une évidence et cela peut concerner chacun de nous.

Pour les Adjoints cela peut être simple dès lors qu'il s'agit de fonctions relativement spécialisées.

Mais pour le Conseil Municipal ? Disons tout d'abord qu'il est l'autorité Communale de droit commun et qu'il règle par ses délibérations les affaires de la Commune. Aussi, l'organisation des services communaux relève de sa compétence exclusive : création de nouveaux services publics, édicton du règlement interne du restaurant scolaire par exemple. De même, s'agissant du personnel communal seul le Conseil Municipal est compétent pour prendre toute décision relative à son statut général, notamment de fixer la durée hebdomadaire du travail, le montant global des primes ainsi que les catégories d'agents susceptibles d'en bénéficier.

Enfin la compétence relative à la gestion du domaine public communal lui appartient totalement.

En fait le Conseil Municipal détient le pouvoir « législatif » de la Commune et son rôle y est donc primordial.

Quant au Maire, il détient avec ses adjoints auxquels il a délégué certaines de ses prérogatives ce que l'on peut qualifier de pouvoir exécutif.

REUNION DES C.C.A.S. DU CANTON



Une réunion de coordination des CCAS, assistantes sociales, associations caritatives et associations d'insertion s'est tenue à la mairie le 17 Novembre 2008 ; lieu d'échanges d'informations cette réunion informelle permet d'échanger sur les méthodes et moyens mis en place au niveau des différents organismes sociaux. Ce fut aussi l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux membres des CCAS du canton suite aux élections de mars 2008.



REPAS DE NOEL

La date du repas est bien confirmée au

**11 DECEMBRE
2008.**

Aussi est-ce avec plaisir que les membres du CCAS vous accueilleront à la Salle Polyvalente à partir de 11H30. Bon nombre d'entre-vous ont répondu favorablement à l'invitation et seront présents afin de passer, ensemble, un moment de convivialité exceptionnel auquel se joindront comme de coutume des élus, des assistantes et animatrices des secteurs sociaux.

Les personnes ayant des difficultés à se déplacer seront transportées de leur domicile à la salle polyvalente et au retour.

NE TOMBONS PAS DANS LE PANNEAU

En 1988, il y eut un petit accident automobile sans gravité chemin du Labonet. A la suite de cela la commune mit en place un sens interdit dans le sens NORD-SUD. Cette interdiction ne s'imposait pas aux riverains. Cependant, cela marcha un certain nombre d'années.

A la suite d'un autre accident léger (tôles froissées) le « sauf aux riverains » d'ailleurs illégal, fut supprimé, mais bien sûr personne n'en tint compte. Après de nouvelles contestations et l'avis de la D.D.E. et de la Gendarmerie, il fut convenu de rendre à cette voie publique son double sens (il est à noter que sa largeur est bien de 4 m au minimum donc identique à bien d'autres voies publiques du village).

Cette fois, les riverains ou d'autres usagers, dont beaucoup pourtant avaient donné leur accord à la dernière solution, demandèrent la remise de cette voie en sens unique. Cela faisait certes beaucoup de changements, mais pourquoi pas ? Nous tenterons donc une autre expérience.

1- La remontée de chemin sera interdite afin d'éviter la traversée dangereuse du chemin de Candy en venant de la Place de Naple (déjà deux accidents corporels).

2- Pour la descente, un stop sera maintenu à l'intersection du chemin du Labonet et de celui de Candy.

Et puis après tout nous verrons bien, car toutes les autres options mises précédemment en place ont connu quelques avatars.

Par contre, il est possible de s'interroger sur les motivations de signataires qui n'ont aucune raison d'emprunter ce chemin puisque les chemins de Gueirol et de Bellevue leurs sont ouverts de façon beaucoup plus aisée.

Pour conclure, nous recommandons à chacun selon ses convictions de s'en remettre « au Code de la Route ou à Saint Christophe ».



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Vous informe de

l'ouverture d'une permanence à Brignoles le 1er et 3ème vendredi de chaque mois de 9 H 30 à 12 H. Bâtiment des Ursulines – Cours de la Liberté.

Prochaines permanences :

les 5 et 19 décembre 2008.
Votre éloignement n'est plus un handicap, notre service de prêts par correspondance peut gérer votre dossier dans les plus brefs délais.

Pour tous renseignements contactez :

notre siège social
au 04.94.18.96.00
ou votre conseiller
au 06.83.39.18.15.



MISSION LOCALE DE BRIGNOLES

(Insertion sociale et professionnelle
des jeunes de 16 à 26 ans)

Informations Décembre 2008

Les Rendez-Vous de l'Emploi

-Atelier Technique de Recherche d'Emploi (TRE) : sur inscription, le 11 décembre 2008 de 9H à 13H.

-Simulation d'entretien d'embauche : sur inscription, le 04 décembre 2008 de 9H à 12H.

-Le Marché de l'Emploi : sur inscription, tous les vendredis matin.

. Comment faire sa recherche d'emploi de 9H à 10H ;

. Répondre à vos Offres d'Emploi. Vous avez une offre ?

Comment finaliser votre lettre de motivation de 10H à 13 H.

-T.R.E. avec l'A.F.I.J. sur inscription, le 16 décembre 2008 de 9H30 à 12H30. L'après-midi sur RDV

Permanences armées : renseignements au BIJ 04.98.05.12.69

Armée de Terre : mercredi 10/12/2008 de 9H30 à 12H et de

14H à 16H . mercredi 17/12/2008 de 14H à 16H

Gendarmerie : mardi 09/12/2008 de 14H à 16H

Marine Nationale : mercredi 10/12/2008 de 9H à 11H

Armée de l'Air : mercredi 10/12/2008 de 13H30 à 17H

Légion Etrangère : mercredi 17/12/2008 de 9H à 12H

Les Rendez-Vous Santé :

Permanence psychologique, sur inscription 2 mardis par mois (le matin).

Les Rendez-Vous des Découvertes et de l'Orientation :

Atelier « Orientation », sur inscription à Saint-Maximin le 09 décembre 2008 de 14H à 17H.

EVENEMENTS DU MOIS

-Le 02/12/2008 : Forum « Rencontre Emploi », contact avec les employeurs de la zone d'activités de St-Maximin « La Laouve »

Rendez-vous à la salle des fêtes de St-Maximin, de 9H à 12H et de 14H à 17H30 (venez avec votre CV).

-Fermeture annuelle de la Mission Locale du 23/12/2008 au soir au 05/01/2009 au matin.

Pour plus de renseignements : 04.94.59.03.40

TRAVAUX REALISES DURANT LE MOIS ECOULE



-Changement de jeux au jardin d'enfants et à l'école maternelle ;



-Tonte des espaces verts (arboretum, sport...) ;

-Installation d'un sèche-linge pour les écoles ;

-Interventions diverses après le fort coup de vent de la nuit du vendredi 21 au samedi 22 novembre (salle polyvalente, chute d'arbres, lignes EDF ou de téléphone, éclairage public...).



A PROPOS DE LA FILIERE BOIS

Ces quelques lignes pour rectifier une incongruité manifeste que vous avez sans aucun doute déjà rectifié de vous-même. En effet, les différentes réflexions menées en matière d'environnement et de développement durable portent sur les énergies « renouvelables » et non sur les énergies fossiles. Et la filière bois-énergie fait partie des solutions alternatives au même titre que l'éolien ou le solaire.

Quant au bois- fossile ce sera dans quelques millénaires !!!! mais alors que seront nous devenus ?

La vie associative



DIMANCHE 14 DECEMBRE

14H30 Salle Polyvalente

LOTO

Organisé par

TENNIS CLUB SAINTE ANASTASIE

20 quines 5 cartons pleins

PRIX : 4€ le carton, 10€ les trois

NOMBREUX LOTS A GAGNER :

- Sèche linge
- Télévision
- Lecteur DVD
- Cafetière dosette
- Machine à pain
- Jambon cru
- Filets garnis
- Ets...



ENEZ NOMBREUX !!!!

Entracte : boissons et gâteaux maison 1€ pièce



ARTS'TASIE

Notre exposition s'est déroulée les 25 et 26 octobre, dans un climat très chaleureux, avec la présence de Madame Rose-Marie BRETON, Premier Adjoint, en l'absence de

Monsieur le Maire.

Vingt-quatre exposants présentaient chacun quatre tableaux, de compositions et de styles très différents, ce qui donnait une idée de notre travail et des progrès réalisés d'année en année.

Une place était réservée à la mémoire de Claude Marouzé, décédée récemment, présentant six de ses œuvres.

Dans le coin des enfants, leurs réalisations très jolies et parfois très amusantes, montraient leur plaisir de dessiner et de peindre.

Après les vacances scolaires, les ateliers sont en pleine activité et, comme Noël approche, les enfants prépareront certainement des surprises qui feront briller leurs yeux.

Une Arts'Tasienne



E.S.S.A.

Club de Football de Ste-Anastasie

L'association vous informe que le loto prévu pour le 07 décembre 2008 est annulé.

Le bureau

A.S.A. DES ARROSANTS

L'Assemblée Générale de l'Association du Canal d'Arrosage aura lieu cette année le Vendredi 12 décembre à 18 H à la salle polyvalente.

Ordre du jour :

- Vote des statuts
- Renouvellement du bureau
- Compte rendu financier
- Travaux réalisés en 2008
- Questions diverses

Pour les personnes qui ne pourraient pas assister à l'Assemblée, merci de nous retourner les pouvoirs afin que nous puissions délibérer dans les meilleures conditions.

Le Président



CHORALE « CHANT ET AMITIE »

Concert de Noël

Le samedi 13 décembre, pour rester dans la tradition, les choristes proposeront un programme inspiré par la belle fête de Noël.

Il aura lieu à 17 H en l'église de Sainte-Anastasie avec la chorale « Chœur Azur », sous la direction de son chef de chœur Mme Piolet, qui nous fait l'amitié de se joindre à nous.

Les dons recueillis seront destinés en totalité à la recherche médicale. Notons que ce concert a été fixé cette année un samedi et non un dimanche comme à l'accoutumée.

D'autre part, nous nous rendrons le 6 décembre au Cannet des Maures pour répondre à l'invitation de la chorale « Au cœur du Var » à laquelle nous nous joindrons avec plaisir.

Une choriste



LES POMPIERS EN TOURNEE

Comme il est de coutume à l'approche des fêtes de fin d'année, les sapeurs-pompiers de Garéoult ont commencé leur tournée de vente de calendriers. Ils passeront dans les foyers en tenue. Chacun est invité à leur réserver le meilleur accueil. L'argent récolté viendra remplir la cagnotte de l'amicale. Les soldats du feu ont effectué pas moins de 800 sorties depuis le début de l'année.



SKI CLUB SAINTE-ANASTASIE

Suite à des impondérables de dernière minute que nous ne pouvions prévoir, le comité du Ski club n'a pas assuré la permanence pour les inscriptions et réservations le lundi 17 novembre dernier. Veuillez accepter nos excuses.

Pour tous renseignements, appelez Gérard Nagel au 06.86.00.51.96 ou 04.94.72.23.58

Le Président



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Vente de vêtements et jouets neufs du 19 octobre

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait le plaisir de participer à cette journée, un succès pour cette opération qui a permis à un grand nombre de personnes de profiter de conditions exceptionnelles sur les ventes de jouets et vêtements d'hiver. Nous avons à votre disposition des meubles : bahut, table salle à manger, fauteuils, lits, matelas, poussettes, siège auto, lit d'enfant, fauteuil roulant, etc. (voir en boutique les disponibilités)

Le Mardi 16 décembre 2008
salle polyvalente de 14h à 18h

BRADERIE sur tous les JOUETS.

LA BOUTIQUE

Ouverture : mercredi après midi 14h à 18h
samedi matin de 9h à 11h30



Le comité : Jo Peyrachon



CLUB DES CIGALES

Les 1er et 2 novembre 2008, le Club a participé au grand salon d'automne organisé par « La Prouvenço dū tems passa » et

notre stand a connu un franc succès.

Pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de voir nos travaux, le Club des Cigales organise une journée « PORTES OUVERTES » le samedi 6 Décembre 2008 de 10h à 12h et de 14h à 16h au local rue Alphonse Daudet. Les tickets remis à chaque visiteur donneront lieu à une tombola à la fin de la journée.

Pour la nouvelle année, nous avons prévu une sortie au Zénith le dimanche 15 février à 16h pour le spectacle « EXTRA » avec les Etoiles du Cirque du Monde. Prix par personne en 1ère série, transport compris : 50 €. Date limite d'inscription le 16 janvier 2009 au 04 94 72 21 98.



La Présidente

La vie au village

TRIBUNE LIBRE

Colère (Dédiée à mes deux petits-fils Léo et Lény)

Il y a peu de temps je discutais avec Jean, Pierre et Paul au sujet de ce qu'était un comportement citoyen au sein d'un village et à coup d'exemple nous sommes arrivés au constat suivant « tout le monde est d'accord avec tous les points soulevés mais le résultat reste piètre et l'exemple qui est donné à nos petits et grands n'est pas fameux ». Voici les points soulevés.

Jean, Pierre, Paul, si quelqu'un renverse votre fils ou votre fille parce qu'il va trop vite sur un petit chemin du village qu'en pensez-vous ?

C'est un salop, une ordure, je lui fais la peau, il ne mérite pas son permis de conduire, que fait la police municipale ?

Jean, Pierre, Paul si quelqu'un se gare au milieu de la route pour vider sa poubelle alors qu'elle ou qu'il peut se garer pour le faire sans même s'excuser auprès de ceux qu'elle ou qu'il a gêné, qu'en pensez-vous ?

C'es un enfoiré (ce n'est pas tout à fait les termes employés) qui ne pense qu'à elle ou à lui et ceci devrait pouvoir être sanctionné.

Jean, Pierre, Paul si quelqu'un vide sa maison de tous les immondices là où tout le monde fait le tri et qu'il appartient ensuite à la commune de faire le nécessaire pour vider tout ça à la décharge, qu'en pensez-vous ?

On devrait pouvoir faire une enquête et trouver le ou les coupables afin qu'ils viennent eux-mêmes retirer les ordures et les emmener à la décharge avec une bonne amende.

Ces trois exemples sont vrais et, hélas, à Ste-Anastasie sans parler de toutes celles et ceux qui ne daignent pas répondre à un simple bonjour (pour information le virus du HIV ne se transmet pas lors d'un sourire, il en faut beaucoup plus !!!), sans parler non plus de ceux qui brûlent n'importe quoi alors qu'il existe une décharge.

Je me suis demandé pourquoi souvent on faisait un procès d'intention à nos jeunes, il suffit qu'ils nous regardent vivre pour ne pas avoir envie de nous ressembler et si parfois ils nous ressemblent c'est souvent dans les plus mauvais moments.

J'aime profondément mon lieu de vie et suis conscient d'être un immense privilégié à côté de tous ceux qui sont obligés de vivre dans la plus grande promiscuité. Alors rien que pour ça vous me pardonnerez mon coup de colère. Vous me reconnaîtrez je roule en C8 Vert Bleu et... je dis toujours bonjour !!!

J'espère et en suis presque certain Léo et Lény feront comme leur Pépou, ils vous diront aussi toujours bonjour !!!

Jean-Marie FRANCIOSA

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Lola VINCENT, née le 4 octobre dernier.

Toutes nos félicitations à ses parents.

Décès :

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de Patrick TOURNIER, survenu le 14 octobre ainsi que le décès de Madame Andrée LEPLAT née EON, survenu le 24 octobre.

Nous présentons à leur famille toutes nos condoléances.

GARAGE CECINI

Le garage CECINI vous informe qu'il ne distribuera plus de carburant à compter du 31 décembre 2008.

Les horaires d'ouverture du garage seront du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et le samedi de 7h30 à 12h30.

En cas de panne ou d'accident une permanence sera assurée 24H/24 et 7 jours/7 au n°04.94.72.22.85 ou 06.15.25.13.86



MAGASIN PROXI

Pour les fêtes de Noël votre magasin Proxi vous propose :

-De réserver votre commande d'huîtres (renseignement par téléphone : 04.94.04.99.67).



-A compter du Mardi 2 décembre vente de sapin. Box épicea 170/200 + bûche avec possibilité de livraison.

BOULANGERIE DE STE-ANASTASIE

Le boulanger et la boulangère ont convié le PERE NOEL à la boulangerie le :

20 décembre 2008

de 15 H 30 à 17 H 30

avant la grande soirée du 24 au soir.

**Boulangerie
Pâtisserie**
victorino
d'autrefois

SAINT-ANASTASIE SUR ENGOLE

04 94 72 24 19

VENEZ NOMBREUX ET NOMBREUSES DEGUSTER LES POMPES A L'HUILE D'OLIVE POUR LE GOUTER

Votre artisan pâtissier, chocolatier vous propose à l'occasion des fêtes :

- chocolats de fabrication artisanale ;
- bûches pâtisseries ;
- pompes à l'huile et les pompes sèches.



Les fraternités séculières Charles de FOUCAULD du Var

Les fraternités Charles de Foucauld vous invitent à venir découvrir le message et la personnalité du « Frère Charles » à partir d'une vidéo et de quelques témoignages :

Samedi 6 Décembre

De 14H à 17H - A la salle polyvalente de Ste-Anastasia

Les Poètes de Ste-Anastasia

Eclosion

Sors pour admirer les blanches pâquerettes
Qui ont jailli dans ton grand pré : nappe verte
Envahie de fleurs innombrables, ouvertes
Et si abondantes qu'on ne peut les compter !
Fleurs fraîches et charmantes d'une fin d'été
Merveille que la nature nous a accordée
Sans doute pour égayer et faire accepter
La triste saison d'automne qui va arriver
Avec ses arbres aux feuilles jaunies, desséchées.

Les blanches pâquerettes de ton grand pré
Si abondantes que tu ne peux les compter
Admire-les au soleil dans la journée
Car le soir, lorsque le soleil sera couché,
Les belles pâquerettes vont se refermer
Pour dormir. Est redevenu vert le grand pré
Jusqu'à demain... Quand le soleil sera levé
Fleurettes au cœur d'or s'ouvriront, reposées.
Le pré refleurira. A nous d'en profiter.

Bonjour soleil, bonjour les fleurs de notre pré !

Le 16 octobre 2008

Jeannette Carrière

AGENDA DES MANIFESTATIONS

-Vendredi 5 DECEMBRE :

-Célébration de la Journée Nationale d'Hommage aux « Morts pour la France »
au cours de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie
à 11 H - Rassemblement au Cimetière

-Samedi 6 DECEMBRE :

-Présentation du Père Charles de Foucauld, organisée par les fraternités séculières Charles de Foucauld du Var
14 H - Salle Polyvalente

-Journée « Portes Ouvertes » des Cigales
De 10 H à 12 H et de 14 H à 16 H - Local Rue Alphonse Daudet

-Jeudi 11 DECEMBRE :

-Repas des Anciens
11 H 30 - Salle polyvalente

-Vendredi 12 DECEMBRE :

-Assemblée Générale du Syndicat d'Arrosage
18 H - Salle polyvalente

-Samedi 13 DECEMBRE :

-Concert de Noël, donné par les chorales
« Chant et Amitié » et « Chœur d'Azur »
17 H - Eglise de Ste-Anastasie

-Dimanche 14 DECEMBRE :

-Loto organisé par le Tennis Club de Ste-Anastasie
14 H 30 - Salle polyvalente

-Mardi 16 DECEMBRE :

- Grande vente du Secours Populaire de jouets et de vêtements
14 H - Salle polyvalente

-Vendredi 19 DECEMBRE :

-Assemblée Générale du club de parapente
17 H - Salle polyvalente

-Dimanche 21 DECEMBRE :

-Loto du Comité des Fêtes au profit de la recherche médicale
14 H 30 - Salle polyvalente

-Mercredi 24 DECEMBRE :

-Messe de Noël
21 H - Eglise de Sainte-Anastasie

-Mercredi 31 DECEMBRE :

-Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes
Salle polyvalente

PETITES ANNONCES

• Jeune femme recherche heures de ménage ou de repassage à Sainte-Anastasie :

Tél. : 06.75.88.30.44

• Dame expérimentée s'occuperait de personnes âgées selon les besoins de la personne.

Tél. : 04.94.72.26.74

• A vendre : 1 téléviseur 82 cm (année 2002), 1 lecteur DVD, 1 décodeur TNT.
Prix 100 €

Tél. : 04.94.72.21.80 (H.R.)

• Vends Canon Pixma MP210, impression directe à partir d'un appareil (photo numérique, caméscope, téléphone portable), scanner, photocopieur, 2 cartouches (fine cartridges). Neuf. Prix 100 €

Tél. : 06.42.65.19.33

• A vendre canapé d'angle 6 places en microfibre, couleur chamois, longueur 2.82, hauteur 0.90, retour 2.29 m. Très bon état. Prix 500 €.

Tél. : 04.94.72.21.98 après 18h

PERDU

Le 02 novembre à Forcalqueiret,

« DOUG »,

BOULEDOGUE

FRANÇAIS,

mâle, pucé,

couleur caille

06.98.16.36.60

ou 04.94.72.76.39

(CHIEN SOUS
TRAITEMENT)

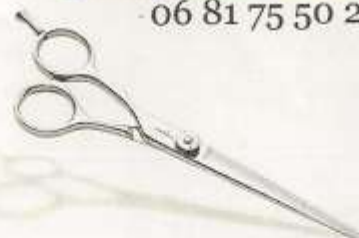


**Isa coif
à dom**

coiffeuse à domicile

hommes, femmes et enfants

06 81 75 50 21



isacoifadom@yahoo.fr

* numéro de client en cours

Ce bulletin est entièrement conçu et réalisé par les élus et le personnel communal de la commune de Sainte-Anastasie